

***Procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2023***

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mars, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

Date de la convocation : 02/03/2023

**Membres présents** : M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Geoffrey CAILLOT, M. Patrice ZAIDINERAITE, Mme Mélanie COUPET – BERU

**Membre absent** : M. Yannick BLAKEMAN,

**Secrétaire de séance** : M. Franck VICHARD

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2023
- Vote des comptes administratifs 2022
- Vote des comptes de gestion 2022
- Affectation des résultats
- Vote des subventions
- Délibération modifiant le plan de financement pour le projet de rénovation énergétique de l'école
- Débat budgétaire
- Site internet
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la réunion du 10 Février est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit notamment de deux devis concernant des travaux d'assainissement.

**Délibération 013/2023**

**7.1– Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du CCAS 2023**

Le maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2022 et qu'il appartient au conseil municipal de voter le compte administratif et le compte de gestion 2022.

Le maire présente le compte administratif du CCAS qui laisse apparaître les chiffres suivants :

<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévus	3 320.00
	Réalisées	2 169.14
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévus	3 320.00
	Réalisées	3 681.54
	Restes à réaliser	0.00
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Fonctionnement</i>		<b>1 512.40</b>
Résultat global		1 512.40

M. Patrick BENASSY, élu Président de séance met au vote le compte administratif 2022 dressé par Daniel LEGER qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, le compte administratif, à 7 voix pour est adopté.

#### Délibération 014/2023

##### 7.1 – Décisions budgétaires : Approbation du compte de Gestion 2022

Le Président explique que ce document comptable réalisé par Le trésorier est identique au compte administratif du CCAS et n'appelle aucune remarque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote le compte de gestion 2022 du Trésorier.

#### Délibération 015/2023

##### 7.1– Décisions budgétaires : Affectation du résultat 2022 du CCAS

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022  
Constatant que le compte administratif fait apparaître**

un déficit de fonctionnement de 2022	178.37
un excédent reporté de 2021	1 690.77
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 512.40
décide d'affecter le résultat comme suit	
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 <b>EXCEDENT</b>	1 512.40
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
résultat reporté en fonctionnement (002 <b>EXCEDENT</b>	1 512.40

#### Délibération 016/2023

##### 7.1– Décisions budgétaires : Intégration du résultat du CCAS 2022 au BP 2023 de la commune

Considérant la délibération 34 du 24 octobre 2022 de la commune décidant de la suppression du budget annexe du CCAS au 31 décembre 2022,  
Considérant le résultat du compte administratif 2022 du CCAS voté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité d'intégrer le résultat du CCAS 2022 à celui de la commune 2022, Le conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'augmenter le résultat reporté en fonctionnement (002) de la commune de 1512.40 € pour le budget primitif 2023.

**Délibération 017/2023**  
**7.1– Budgets et comptes : Vote du compte administratif 2022 de l'assainissement**

Le maire présente le compte administratif de l'assainissement qui laisse apparaître les chiffres suivants :

<b>Investissement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	11 576.00
	Réalisées	855.56
	Restes à réaliser	10 720.00
<i>Recettes</i>	Prévues	11 576.00
	Réalisées	11 605.68
	Restes à réaliser	00.00
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	12 076.00
	Réalisées	9 650.88
	Restes à réaliser	0.00
<i>Recettes</i>	Prévues	12 076.00
	Réalisées	10 591.51
	Restes à réaliser	0.00
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Investissement</i>		<b>10 750.12</b>
<i>Fonctionnement</i>		<b>940.63</b>
Résultat global		11 690.75

Patrick BENASSY, élu Président de séance, fait procéder au vote du compte administratif 2022 de l'assainissement, dressé par le maire, Daniel LEGER, qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, le compte administratif est adopté.

**Délibération 018/2023**  
**7.1 – Délibérations liées au budget : Approbation du compte de Gestion 2022 de l'assainissement établi par le Trésorier**

Le maire explique que ce document comptable réalisé par le Percepteur est identique au compte administratif de l'assainissement établi par la commune et n'appelle aucune remarque. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 019/2023**  
**7.1 – Délibérations liées au budget : Affectation des résultats de l'exercice 2022 de l'Assainissement**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire**  
**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**  
**Constatant que le compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :**

un déficit de fonctionnement de 2022	1 631.40
un excédent reporté de 2021	2 572.03
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	940.63
un excédent d'investissement de	10 750.12
un excédent des restes à réaliser de	00.00
soit un excédent de financement de	10 750.12
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2022 <b>EXCEDENT</b>	940.63
affectation complémentaire en réserve (1068)	
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>940.63</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>EXCEDENT</b>	<b>10 750.12</b>

### Délibération 020/2023

#### 7.1 – Budgets et comptes : Vote du compte administratif 2022 de la commune

Le maire présente le compte administratif de la commune qui laisse apparaître les chiffres suivants :

<b>Investissement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	212 930.00
	Réalisées	101 133.31
	Restes à réaliser	75 107.71
<i>Recettes</i>	Prévues	212 930.00
	Réalisées	112 486.68
	Restes à réaliser	45 016.00
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	323 907.00
	Réalisées	260 754.62
<i>Recettes</i>	Prévues	323 907.00
	Réalisées	322 183.14
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Investissement</i>		<b>11 353.37</b>
<i>Fonctionnement</i>		<b>61 428.52</b>
Résultat global		72 781.89

Patrick BENASSY, élu Président de séance, fait procéder au vote du compte administratif 2022 de la commune, dressé par le maire, Daniel LEGER, qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, le compte administratif est adopté.

**Délibération 021/2023**  
**7.1 – Délibérations liées au budget : Approbation du compte de Gestion 2022 de la commune établi par le Trésorier**

Le maire explique que ce document comptable réalisé par le Trésorier est identique au compte administratif de la commune établi par la commune et n'appelle aucune remarque. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 022/2023**  
**7.1 – Délibération liées au budget : Affectation des résultats de l'exercice 2022 de la commune**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire**  
**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**  
**Constatant que le compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :**

un excédent de fonctionnement de 2022	28 686.09
un excédent reporté de 2021	32 742.43
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	61 428.52
un excédent d'investissement de	11 353.37
Un déficit des restes à réaliser de	30 091.71
soit un besoin de financement de	18 738.34
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2022 <b>EXCEDENT</b>	61 428.52
affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>18 738.34</b>
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>42 690.68</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>DEFICIT</b>	- <b>11 353.37</b>

**Délibération 023/2023**  
**7.5– Subventions : Vote des subventions aux associations**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder pour 2023 les subventions suivantes :

Nom de l'association	2023
LABEL VILLAGE FLEURI	50.00
FONDATION DU PATRIMOINE	55.00
RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERE	100.00
SPA	239.00
ANACR	30.00
ARCHICLASSIQUE	20.00
LES EGLISES PEINTES	100.00
FSL	100.00
MUSIQUES VIVANTES	30.00
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	50.00
FREDON	90.00
COMITE DE RESISTANCE – LA MEMOIRE DE LA DEPORTION	50.00

DDEN	20.00
DONNEURS DE SANG	60.00
FNATH	20.00
MAISON FAMILIALE RURALE	50.00
COURSE VIN SCENE	50.00
AFM Téléthon	100.00
PG CATM	100.00
CAUE	69.00
ALLIER A LIVRE OUVERT	35.00
Séisme Turquie	500.00
Souvenir Français	100.00
	<b>2 018.00</b>

**Modification du plan de financement  
pour les travaux d'isolation du bâtiment de l'école**

Suite à un appel téléphonique de la Préfecture, la commune est invitée à modifier son plan de financement afin d'augmenter la part de financement de l'Etat de 40 à 41.75 % pour atteindre les 80 % de subvention.

La commune a donc transmis un nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

Maîtrise d'ouvrage	<b>Commune de Verneuil-en-Bourbonnais</b> <b>Rénovation énergétique du bâtiment de l'école</b> <i>2023</i>			
Coût de l'Opération	<b>276 000 € HT</b>			
Plan  de  Financement	<b>Organisme</b>	<b>Base</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	ETAT	276 000.00 €	115 230.00 €	41.75 %
	Conseil Départemental	227 600.00 €	91 040.00 €	40 %
	Conseil Départemental	48 400.00 €	14 520.00 €	30 %
	<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>		<b>220 790.00 €</b>	<b>80.00 %</b>
	Emprunt		40 040.00 €	14.51 %
	Autofinancement		15 170.00 €	5.49 %
	<b>TOTAL</b>		<b>276 000.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

**Travaux assainissement 2023**

Le maire rappelle que des travaux sont à prévoir sur la station d'épuration et notamment le remplacement d'un OG basculant pour un montant de 2276.44 € soit 2731.73 € ttc. Pour

remplacer cette pièce, il est au préalable, nécessaire de procéder au pompage des boues avec dépotage en station à Noyant d'Allier. Le coût de cette opération est de 950.00 € ht, soit 1 140 € ttc.

L'ensemble de ces travaux seront prévus au BP 2023.

### **Orientation budgétaire 2023**

Au vu des décisions prises par le conseil municipal, seront prévus en section d'investissement au budget primitif 2023 :

- les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école pour un montant estimatif de dépenses de 276 000 € ht soit 331 200 € ttc et une recette de 220 790 € (Etat et Conseil Départemental).
- les travaux sur la chapelle de l'Eglise Saint-Pierre (enveloppe de dépenses de 20750 € ttc. Et 10 374 € de recettes). La commune n'a pas encore de chiffrage de l'opération.
- Jeux pour enfants : Une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € ht soit 12 000 € ttc est prévue et une recette de 5000 € du Conseil Départemental.

### **Site internet**

Le site internet de la commune sera bientôt prêt et une mise en ligne est prévue fin mars 2023.

### **Questions diverses**

Geoffrey CAILLOT prend la parole et annonce sa démission pour raisons personnelles à compter du 10 mars 2023.

Mélanie COUPET-BERU prend la parole et annonce sa démission pour raisons personnelles, à compter du 10 mars 2023.

La séance est levée à 21 h 15

Y. BLAKEMAN		D. LEGER	
G. CAILLOT		P.BENASSY	
M. COUPET BERU		F.VICHARD	
C.DE PAULA		P.ZAIDINERAITE	
S. GAILLARDON			